الج مهورية الجزائرية الديم قراطية الشعبية +اهکاه ۱۰۵۸ + ۱۰۵۸۵۸ + ۱۰۵۵۸۵۲ + ۱۰۵۵۸۵۱۲ + ۱۰۵۵۸۵۱۲ + ۱۰۵۵۸۵۱۲ République Algérienne Démocratique et Populaire وزارة التعليم العالي والبحث العلمي اها⊙۵۵ ۱۵۸۵ ۸ ۱۱۶۵۸ ۱۱۶۵۸ الاکاان ۱۸۵۲۵ ۱۸۵۲۵۲ الاکالات



المدرسة الوطنية العليا للإعلام الألي ۲-۱۹۵۳، ۳۰:۱۱۹ ۱۱:۱۱۲۳ خ. ۳۰:۱۰۳۰ École nationale Supérieure d'Informatique

#### CHARTE DU STAGE DE FIN D'ETUDES

#### Préambule

Le développement des stages est aujourd'hui fondamental en matière d'orientation et d'insertion professionnelle des jeunes diplômés. En effet, le stage permet la mise en œuvre de connaissances théoriques dans un cadre professionnel et donne à l'étudiant une expérience du monde de l'entreprise et de ses métiers.

Dans cette perspective, il est fondamental de rappeler que les stages ont une finalité pédagogique, ce qui signifie qu'il ne peut y avoir de stage hors parcours pédagogique et un stage ne peut, en aucun cas, être considéré comme un emploi.

Au niveau de l'Ecole nationale Supérieure d'Informatique (ESI, Oued-Smar), la 5<sup>ème</sup> année est consacrée à un stage pratique de longue durée qui sera sanctionné par un mémoire de fin d'études soutenu devant un jury.

Le projet de fin d'études fait partie intégrante du cursus de l'étudiant et complète la formation théorique et pratique dispensée à l'ESI. Il permet à l'étudiant de développer et d'améliorer ses compétences sous la direction d'une part, d'enseignants-chercheurs qui veillent au respect strict d'une méthodologie et apportent à l'étudiant une connaissance à défaut d'une expertise dans le domaine ou le thème du projet et de professionnels de l'entreprise et/ou entité de recherche d'autre part.

Durant le stage, l'étudiant doit donc mettre en pratique les connaissances acquises durant sa scolarité mais cela doit être aussi une année de formation, car l'étudiant est souvent confronté à l'apprentissage et à la maîtrise de connaissances nouvelles selon le domaine ou le thème de son projet.

# Art. 1.: Objet de la charte

La présente charte concerne les stages de fin d'études. Elle doit être lue et approuvée par les étudiants stagiaires, le promoteur au niveau de l'organisme d'accueil et le co-encadrant au niveau de l'Ecole.

#### Art. 2.: Objectifs du stage

La finalité du stage s'inscrit dans un projet pédagogique et n'a de sens que par rapport à ce projet.

Dès lors, le stage :

- Permet la mise en pratique des connaissances en milieu professionnel;
- Facilite le passage du monde de l'enseignement supérieur à celui de l'entreprise.

L'étudiant / Le binôme, à travers le stage doit démontrer qu'il est en mesure de :

- Identifier et analyser le problème à résoudre ;
- Adopter une démarche projet ;
- Adopter, concevoir, réaliser une solution selon une méthodologie;
- Evaluer la qualité de la solution proposée ;
- Rédiger un mémoire de qualité;
- Soutenir et défendre une solution devant un auditoire.

### Art. 3.: Durée du stage

La durée globale du Projet de Fin d'Etudes est de 9 à 12 mois.

# Art. 4.: Formalisation du projet de stage/ validation/ suivi

Le projet de stage est formalisé dans la convention signée par l'école, l'organisme d'accueil et le(s) stagiaire(s).

Une procédure détaillée de soumission, validation, suivi et évaluation des PFE est mise à disposition de toutes les parties prenantes par le service des stages de l'ESI.

Les responsables du stage de l'école (service de relations extérieures et service des stages) sont les garants de l'articulation entre les finalités du cursus de formation et celles du stage, selon les principes de la présente charte.

### **Art. 5.:** Engagements des parties

### L'ESI s'engage à :

- Définir les objectifs attendus du stage de fin d'études et s'assurer que le stage proposé y répond;
- Préparer l'étudiant au stage par des séances d'information;
- Assurer le suivi de l'étudiant pendant la durée de son stage, en lui affectant un enseignant (coencadrant) qui veillera au bon déroulement du stage;
- Guider et conseiller l'étudiant dans la réalisation de son rapport de stage ou de son mémoire et organiser la soutenance en permettant à un représentant de l'organisme d'accueil d'y participer.

#### L'étudiant s'engage à :

- Réaliser sa mission et être disponible pour les tâches qui lui sont confiées ;
- Respecter les règles de l'organisme d'accueil ainsi que ses codes et sa culture ;
- Respecter les exigences de confidentialité éventuelles fixées par l'organisme d'accueil ;
- Rédiger, lorsqu'il est exigé, le rapport ou le mémoire dans les délais prévus ; ce document devra être présenté aux responsables de l'organisme d'accueil avant d'être soutenu (si le contenu le nécessite, le mémoire pourra, à la demande de l'organisme d'accueil, rester confidentiel).

#### L'organisme d'accueil s'engage à :

- Proposer un stage s'inscrivant dans le projet pédagogique défini par l'école ;
- Accueillir l'étudiant et lui donner les moyens de réussir sa mission ;
- Mettre à la disposition du stagiaire tous les moyens nécessaires au bon déroulement du stage ainsi que la ou les soutenances des diplômes sanctionnant le stage. Les moyens sont notamment techniques, données et/ou matériels
- Désigner un responsable de stage dont la tâche sera de guider et conseiller l'étudiant sur son projet professionnel;
- Faire mention du nom de l'ESI (Ecole nationale Supérieure d'Informatique) dans toutes les productions issues du travail réalisé par les stagiaires ;
- Faire mention du nom des encadrants à l'école et des stagiaires ;
- Vérifier la qualité des livrables (correction des rapports de projet d'ingénieur et de master s'il y a lieu), et remettre un rapport d'évaluation à l'issue du stage au service des stages de l'ESI.

### **Art. 6.:** Propriété intellectuelle

Les travaux réalisés dans le cadre de ce projet sont la propriété intellectuelle des deux parties. Aucune des parties ne peut exploiter les résultats de ces travaux sans un avis préalable de l'autre partie.

Toute action nécessitant la protection de propriété intellectuelle devra faire l'objet d'un accord préalable entre les parties.

### Art. 7.: Accord de confidentialité

La confidentialité des données propriété de l'organisme d'accueil doit être exceptionnelle. En cas où le besoin de confidentialité est avéré, l'organisme de stage doit le signifier explicitement à l'Ecole, très tôt et ce afin de prendre les décisions adéquates.

Les modalités de gestion de la confidentialité sont fixées par le service des stages et partagées avec toutes les parties prenantes.

# Art. 8.: Entrée en vigueur

La présente charte entre en vigueur à partir de la date de sa signature par les différentes parties.

Signatures
Date du début du projet de PFE :
L'étudiant (le binôme)
Je soussigné Mr, Melle, Mme déclare avoir pris connaissance du contenu de cette charte et m'engage à honorer son contenu dans sa totalité.
Date et Signature :
Je soussigné Mr, Melle, Mme déclare avoir pris connaissance du contenu de cette charte et m'engage à honorer son contenu dans sa totalité.
Date et Signature :
Le Promoteur (de l'organisme d'accueil)
Je soussigné Mr, Melle, Mme en tant que promoteur au niveat de l'établissement d'accueil des stagiaires, je m'engage à respecter l'ensemble des articles de la charte de stage en vigueur à l'Ecole nationale Supérieure d'Informatique (ESI, Oued-Smar).
Date et Signature :
Le Co-Encadrant de l'ESI
Je soussigné Mr, Melle, Mme en tant qu'Co-encadrant interne du (des) des stagiaire(s), je m'engage à respecter l'ensemble des articles de la charte de stage en vigueur à l'Ecole nationale Supérieure d'Informatique (ESI, Oued-Smar).
Date et Signature